

La vie Guesninoise

le magazine de la ville de Guesnain



Fête du Nain Gaillou



→ Juin

28 juin - Remise de prix de l'école de musique
Espace Fêtes et Culture J. Duclos

→ Juillet

8 juillet - Fin de l'année scolaire

14 juillet - Fête nationale
10h30 - Monument aux morts rue F. Bacquet

29 juillet - Brocante
16h à 21h30 - Centre ville

28 au 31 juillet - Fête foraine
Place Roger Salengro

30 juillet - Feu d'artifice
22h30 - Plan d'eau, près de la Mairie

→ Août

1 août - Don du sang
14h à 19h - Salle des fêtes de Sin-le-Noble

→ Septembre

4 septembre - Rentrée scolaire



→ Secouristes

Le conseil municipal remercie les bénévoles de l'association des secouristes. Ceux-ci étant toujours présents pour assurer la sécurité des Guesninois lors de chacune des manifestations.



→ Brocante

La brocante du 29 juillet se tiendra dans les rues François Bacquet, René Golliot, Oscar Desmaretz et en partie la rue Paul Eluard. Le maintien de cette manifestation se fera sous réserve de l'acceptation du dossier de sécurité par la sous-préfecture.

→ Fête foraine

La ducasse animera la place Roger Salengro, à partir de 17h, le vendredi 28 juillet et se clôturera le dimanche 30 juillet en fin de journée.



→ Site internet

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver les informations de ce bulletin municipal, les actualités de la ville et des associations ainsi que de multiples renseignements en consultant le site internet de votre commune.

www.ville-guesnain.fr



→ Festimars

Comme chaque année, le mois de mars était animé à Guesnain avec l'arrivée de la fête foraine et des spectacles de Festimars !

Durant quinze jours, la ducasse avait pris possession de la place Roger Salengro. Les traditionnels manèges, auto-tamponneuses, pêche aux canards et barbes-à-papa étaient proposés pour le plaisir des enfants et des parents.



La compagnie Koukiri de Lewarde a donné, dimanche 12 mars, une représentation de la pièce "Un stylo dans la tête", une comédie de Jean Dell. Les spectateurs ont passé un agréable moment à suivre les péripéties de Victor Aubrac, un auteur de théâtre, qui s'inspire de ses amis pour écrire sa prochaine comédie qui prend vite la tournure d'un règlement de comptes.

Les bénéfices obtenus grâce à la buvette de Festimars ont permis l'achat des cadeaux pour le concours des enfants, lors de la fête du Nain Gaillou.



Top Génération, un spectacle OLB Productions, proposé le vendredi 10 mars à l'Espace Fêtes et Culture J. Duclos a accueilli plus de 150 spectateurs ravis. Durant près de deux heures, changements de costumes, chorégraphies et chants se sont enchaînés au rythme des plus grands succès des années 60 à 80 pour le plus grand plaisir de tous !



→ Fête des mères

A l'occasion de la fête des mères, la municipalité a offert un cadeau aux plus de 1000 mamans s'étant inscrites en mairie ainsi qu'aux 40 résidentes du foyer logement « Les jours heureux ». Toutes ont eu le plaisir de recevoir un plateau tournant en verre, idéal pour présenter de délicieuses pâtisseries faites maison !



Actions réalisées dans le cadre du projet «Guesnain au Vert» : Verger & Potager Pédagogiques

→ Plantations des écoliers

Un soleil radieux était présent au verger pédagogique, proche du plan d'eau, pour accueillir les premières plantations. Le jeudi 16 mars, des jardiniers hauts comme trois pommes se sont relayés pour planter des espèces locales de pommiers, poiriers, pruniers, pêchers et cerisiers. En effet, après une intervention en classe de l'association des planteurs volontaires pour sensibiliser les enfants sur le rôle des arbres dans la vie quotidienne, les élèves de CE2 de l'école primaire Marie Curie ont échangé momentanément stylos et cahiers contre pelles, bêches et arrosoirs ! Avec l'aide des planteurs volontaires, des services techniques et du chantier d'insertion, les enfants étaient ravis de contribuer activement à la réalisation de ce verger. Ces jeunes planteurs pourront suivre la pousse des arbres et les premières récoltes durant les quelques années de scolarité qui les séparent du collège.



→ Convention avec RTE

Suite à l'abattage, par souci de sécurité, d'arbres proches des lignes Très Haute Tension se trouvant dans le parc communal, afin de prendre en compte l'aménagement paysager et soucieux de préserver un environnement plus agréable, Réseau Transport Electricité (RTE) a fourni les 35 plants fruitiers du verger ainsi que les 35 plants se trouvant sur le site du complexe sportif. Une convention de partenariat entre la commune et RTE concernant l'entretien de ces arbres et les plantations à proximité des lignes électriques a été signée par madame Maryline LUCAS. Celle-ci a tenu à remercier l'ensemble des financeurs et partenaires sans qui ce beau projet n'aurait pu être réalisé : RTE, CAD, les planteurs volontaires, CPIE, le sens du goût, MNLE, le Nord, SMTD, SYMEVAD, CAF, l'Éducation Nationale et les différents services de la commune.



→ Visite du SYMEVAD

Les membres du chantier d'insertion se sont rendus dans les locaux du SYMEVAD à Evin Malmaison le 24 mars dernier afin de visiter la Ressourcerie (action mobilité financée par le Département avec le SMTD). Ils ont pu y découvrir le recyclage des objets à travers divers ateliers (mécanique, électroménager, menuiserie...) Une sortie pédagogique et enrichissante !



→ Plantations des Guesninois

De nouvelles plantations au verger pédagogique se sont déroulées le samedi 18 mars. Des jeunes du LALP, des volontaires salariés du chantier d'insertion, des habitants mais aussi des enfants ayant planté quelques jours plus tôt avec leur classe et revenus avec leur famille, sont venus, malgré la pluie, planter des hautes tiges, des groseilliers et des framboisiers.



→ Bourse d'échange

Le jeudi 18 mai a eu lieu la bourse d'échange « Jardin » et son banquet le midi. Cinq ateliers pédagogiques (jeux coopératifs avec l'association Ange, insectes et plantes aromatiques avec le chantier d'insertion de Guesnain, le compostage avec le SYMEVAD, troc graines et atelier Créatif avec le SEL de la Maison pour tous de Guesnain) ont accueilli à l'Espace Fêtes et Culture J. Duclos une centaine de petits et de grands sur la journée.

La pause du midi fut animée par l'association Le sens du goût suite à une formation de 4 jours suivie par une quinzaine de participants ! Un superbe banquet, avec des recettes favorisant les bons produits frais du terroir, a régalé une trentaine de convives.



→ Commémorations : 19 mars / 30 avril / 8 mai

Les commémorations du 19 mars, anniversaire de «cessez le feu» officiel de la Guerre d'Algérie, du 30 avril, journée de la Déportation et du 8 mai, anniversaire de l'Armistice de la guerre 1939 - 1945, sont toujours des moments de regroupement, de recueillement et surtout de mémoire face aux monuments aux morts. L'occasion de rendre un hommage aux victimes des guerres et de la déportation, symbolisé par des dépôts de gerbes en présence du conseil municipal et des associations locales.



Du képi au casque (Lewarde)

→ Fête du travail

Après le recueillement et le dépôt de gerbes face au monument aux morts, la cérémonie du 1^{er} mai s'est déroulée à l'espace fêtes et culture J. Duclos. Suite aux traditionnels discours, l'Accord musical a interprété quelques morceaux de musique. Les médaillés du travail furent mis à l'honneur et ont pu repartir avec leur diplôme.

Voici les récipiendaires : Médaille d'argent : QUITTET Nathalie, CARLIER Pascal, KALITKA Fabrice, COUSSEMENT Jean-Michel, RAJCZYK David, OTTO David ; **Médaille argent et vermeil :** TUSZYNSKI Sylvie, PILNIAK Alain ; **Médaille vermeil :** POTY Christiane, BARELLE Jean-Noël, AMADEI Corinne, AOUAMRI Nasser, WOZNIAC Cécile, PALUSZEWSKI Patrice ; **Médaille vermeil or et grand or :** DELETTREZ Rose-Marie ; **Médaille or et grand or :** DRAPIER José ; **Médaille grand or :** DERVEAUX Patricia, CAUDE Dominique, LAJLAR Philippe, DERVEAUX Dominique, CANIAUX Jean-Pierre ; **Médaille argent vermeil or et grand or :** NARBONNE Patrick



Fête du Nain Gaillou



Les samedi 13 et dimanche 14 mai étaient conviviaux et divertissants au parc Pécourt. Même si le soleil laissait parfois sa place à quelques averses, les festivités du Nain Gaillou étaient nombreuses : concours des enfants, spectacles, stands des associations, brocante, défilé, ronde des géants et bûcher de la sorcière.



CONCOURS DES ENFANTS

Peinture, colle, ciseaux, plumes, paillettes... étaient à la disposition de la cinquantaine d'enfants, de 4 à 10 ans, participant au concours. Chacun avait reçu un chapeau en carton et devait le décorer. Après plus d'une heure de travaux manuels, les simples couvre-chefs blancs avaient laissé place à de magnifiques coiffes multicolores !





Tous les participants se sont vus remettre une récompense et le jury a offert un prix aux meilleurs artistes de chacune des tranches d'âge.



→ Les stands des associations

Pour animer encore un peu plus la fête, de nombreuses associations Guesninoises avaient installé un stand sur la pelouse du parc. Tir au but, balade en poney, maquillage, pêche aux canards, chamboule-tout, loterie... il y avait de quoi s'amuser et gagner de nombreux lots. Les plus gourmands n'étaient pas en reste puisqu'en plus de la traditionnelle buvette / petite restauration, des pâtisseries étaient proposées : gaufres, beignets, placek...



Les tiots de Guesnain



Handball club



Accord musical



SC Guesnain



Volley club



Don du sang



Société colombophile



Judo club



Randonnée Guesninoise



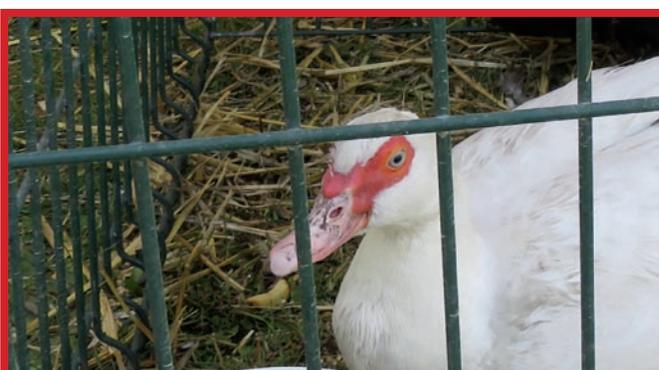
Entente athlétique



Téléthon & Restos du coeur



Stand restauration



Les petits éleveurs du Douais

→ Les spectacles

Sur scène également il y en avait pour tous, Megan la jeune chanteuse Belge a interprété des chansons d'artistes du moment, Patrick Damie a repris les plus grands classiques de la variété française et le groupe Comeback 80 en live a fait danser le public sur les tubes des années 80. Et pour le plaisir des plus jeunes, beaucoup de photos avec leurs idoles Elsa et Anna, les stars de la Reine des neiges, présentes pour l'occasion !



Megan



Patrick Damie



Anna & Elsa



Comeback 80



Gaillou, Maud et le conseil municipal

→ Le défilé

Après la braderie, Gaillou, le célèbre nain de Guesnain, a défilé dans les rues, accompagné de Maud, sa femme, de madame le Maire, des membres du conseil municipal, d'associations locales et de ses amis géants venus d'autres villes spécialement pour l'occasion. Le défilé a pris fin au parc Pécourt avec la ronde des géants pour terminer les festivités avec la sorcière brûlée sur son bûcher...



ASG Guesnain



Au rythme des tambours



L'un des nombreux géants



Accord musical



La sorcière sur son bûcher

→ Accueil de loisirs des vacances de Pâques

Les activités de loisirs, au sens large du terme, contribuent à l'éducation des enfants. Elles doivent permettre à l'enfant de construire sa personnalité et de favoriser son insertion volontaire dans la collectivité humaine. A ce titre, en 2017, le service jeunesse a accordé une place de choix à la lecture. Que celle-ci débouche sur une activité individuelle ou collective, qu'elle permette de découvrir ou de connaître, l'essentiel est que l'enfant revienne vers les livres et y prenne du plaisir.

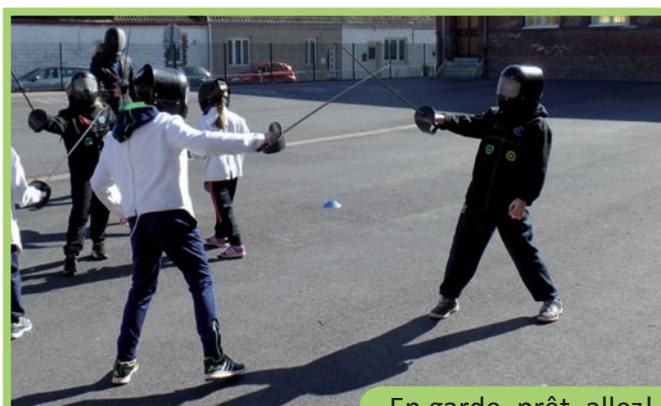
Les contes et les légendes produisent des émotions fortes, propres au ressenti de chacun. Ils sont une véritable invitation au voyage, à la découverte. Dès les premiers mots, l'enfant bascule dans un autre monde et un autre temps. Celui du dépaysement, de l'enchantement et de l'imaginaire... C'est pourquoi ce fut le fil conducteur retenu pour le centre de loisirs du mois d'avril. Les jeunes ont donc traversé différents thèmes : Cendrillon, Jack et le haricot magique, Les trois petits cochons, Le petit Poucet, Le petit chaperon rouge, La légende du Douaisis, Le lapin de Pâques, les chevaliers, les princesses...



L'accueil des enfants par les animateurs



Préparation pour une initiation à l'escrime

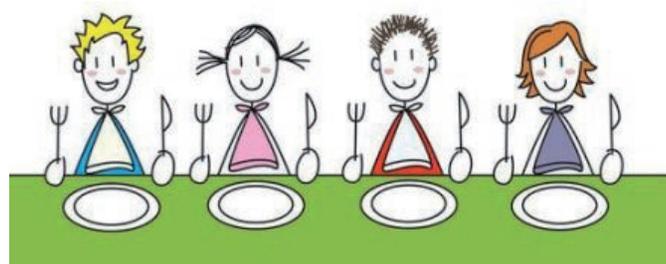


En garde, prêt, allez!

→ Restaurant scolaire

Les inscriptions pour les repas aux restaurants scolaires pour la rentrée scolaire prochaine, se feront les :

lundis 28 août 2017
mardis 29 août 2017
de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h45
mercredis 30 août 2017
de 13h30 à 17h45



Les tarifs étant en fonction du quotient familial, votre numéro d'allocataire CAF vous sera demandé afin de vous appliquer le tarif correspondant.

À compter de la rentrée de septembre, le service jeunesse n'acceptera plus de prendre des inscriptions en dehors des périodes de vente. Sauf si pour une raison professionnelle ou médicale vous devez ajouter des jours, il suffira de nous présenter un justificatif et les modifications pourront être acceptées.

Les enfants n'ayant pas fait l'objet d'une inscription ne pourront pas être acceptés, pour des questions de responsabilité et de sécurité.

→ Un nouveau directeur pour la MPT

Dominique HERIN a quitté la direction de la Maison pour tous en mai 2017 après une quinzaine d'années de travail. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses nouvelles activités.

Pour prendre sa suite, Franck WEISSLAND a rejoint le reste de l'équipe (Brigitte, Caroline, Marylène, Nadia, Pauline, Sandrine et les membres du chantier école) en tant que directeur. Nous tenons à lui souhaiter la bienvenue, l'encourager dans ses fonctions et surtout un grand succès dans ses nouvelles responsabilités.



→ Imaginez le logo de votre Maison Pour Tous !

Ouvert à tous, petit, moyen et grand...

Nous vous proposons de faire preuve de créativité pour imaginer le futur logo de votre MPT. Votre projet sera proposé au CCAS, gestionnaire de la structure qui désignera le logo gagnant.

Celui-ci sera affiché à l'entrée de la MPT, sera présenté avec le gagnant dans le journal de Guesnain « La vie Guesninoise » et fera l'objet d'un article dans la presse locale. Il permettra aussi à l'équipe de communiquer dans le cadre de ses relations professionnelles, partenariales et avec les adhérents (email, courrier et manifestation).

Une exposition de l'ensemble des oeuvres sera faite à la MPT.

Consignes :

- Format A4 sur page blanche
- Intégrer : Maison Pour Tous de Guesnain et CCAS de Guesnain
- Utiliser les couleurs jaunes et noires du logo de la ville de Guesnain ! Mais d'autres peuvent être ajoutées.
- Ouvert uniquement aux Guesninois et aux adhérents de la MPT.

Dépôt de vos oeuvres avant le 30 septembre à la MPT.

→ Masterclass de percussions

Samedi 25 mars 2017 s'est déroulée à l'Espace Fêtes et culture J. Duclos une masterclass (classe de maître) de percussions organisée par l'école municipale de musique de Guesnain. Cette journée a réuni une vingtaine de stagiaires et s'est clôturée par un concert avec l'artiste invité Cyrille GABET.



→ Inscriptions

Pour l'année 2017/2018, les inscriptions à l'école de musique se feront à partir du mercredi 13 septembre.



Pour tout renseignement

Ecole de Musique

Rue Jules LEKIEN

Téléphone / répondeur : 03 27 91 07 21



Chantier école

→ Plantations par les élèves au foyer logement

Les élèves de primaire, de la classe de madame Szelanguewicz, se sont rendus, en compagnie des membres du chantier école, dans le jardin du foyer logement « Les jours heureux » le 16 mai. Ils y ont planté des salades, tomates et courgettes qu'ils récolteront le moment venu afin de les offrir aux résidents. Pour le plus grand plaisir des occupants des lieux, les enfants ont également semé des fleurs pour décorer murets et jardinières.



Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant ?

Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) est là pour vous aider.

En prenant contact avec le service vous obtiendrez la liste des « nounous » de votre commune ainsi que les démarches à accomplir lors de son embauche (déclarations, contrat de travail, mensualisation, aides,...).

Le **RELAIS** propose également des **ATELIERS D'ÉVEIL** destinés aux **ENFANTS** accompagnés de leurs assistantes maternelles pour favoriser leur éveil et leur socialisation.



Afin de répondre au mieux à vos besoins et vos attentes, deux animatrices co-responsables de ce service, Mesdames DELFORGE Céline et VERDEL Isabelle, se tiennent à votre disposition et vous accueillent sur votre commune.



POUR NOUS CONTACTER



Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) intercommunal de
GUESNAIN, MASNY, LEWARDE, BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES et LOFFRE
03.27.99.13.75

Foyer logement

→ Spectacle de magie

Le jeudi 6 avril, l'association «ANGE» a organisé un spectacle de magie au foyer logement «Les jours heureux».



Les résidents attentifs face au magicien

→ Escapade Africaine

Les activités de la première quinzaine de mars étaient centrées sur « Afrique(s) », thème national du Printemps des poètes 2017, et il y en avait pour tous ! Une animation d'écriture de poèmes avec des mots imposés, qui a permis aux adultes mais aussi aux enfants de dévoiler leur imagination. Un atelier manuel, pour les plus jeunes, de création d'instruments de musique africains avec des objets de récupération. La visite de la salle d'exposition qui était bien entendu emplies d'objets venus d'Afrique : masques, instruments, tissages, bijoux... Exposition dont ont pu profiter les scolaires, lors de la venue hebdomadaire des classes, agrémentée de lectures à voix haute et d'ateliers informatiques sur ce même thème.

Afin de prolonger le voyage, l'équipe de la médiathèque avait donné un rendez-vous à ses adhérents pour la soirée spéciale du vendredi 17 mars. Pas moins d'une soixantaine de personnes ont répondu présent, enfants et adultes, afin d'assister au spectacle articulé selon 3 points forts : d'abord la lecture d'une sélection de poèmes rédigés par les usagers ainsi que d'histoires et de contes africains mais aussi l'interprétation d'une chanson en Swahili par l'une des adhérentes. Les djembés ont ensuite résonné dans la structure par le biais d'un mini-concert dirigé par Philippe Degraincourt de l'association Arcadie. Enfin, la soirée s'est terminée de façon très conviviale par la dégustation de verrines et de pâtisseries maghrébines confectionnées par les jeunes du LALP (Lieu d'Accueil et de Loisirs et de Proximité) de la Maison pour tous. Ce fut un moment fort agréable pour tous les participants et chacun est enthousiaste à l'idée de renouveler ce type d'événement !



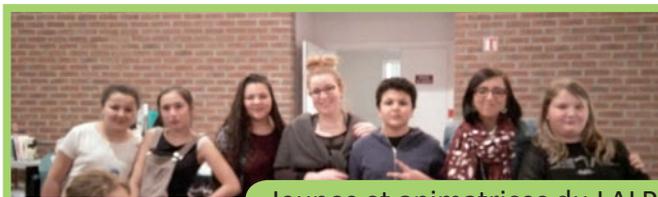
Une partie de l'exposition



Atelier création d'instruments



Lecture des poèmes



Jeunes et animatrices du LALP



Arcadie, médiathèque et LALP jouent ensemble !



→ Pâques

À l'occasion des fêtes de Pâques, le samedi 8 avril, les enfants, âgés de 5 à 12 ans, sont venus créer de jolis petits paniers printaniers à la médiathèque. Après le choix des couleurs, le montage, le collage et la décoration, chacune des créations a été garnie d'œufs en chocolat offerts par la municipalité.

Dans la soirée du vendredi 14 avril, c'est à partir de 3 ans que les bambins étaient réunis pour une heure du conte spéciale avec des histoires de lapins, d'œufs et de chocolat !



→ Initiation informatique

Le 19 septembre 2017, une nouvelle session d'initiation à l'informatique démarre à la médiathèque. Si vous êtes débutant en informatique, ce sera alors l'occasion de bien commencer !

Lors des 10 séances de 2h, vous aurez l'occasion d'apprendre à manipuler la souris, le clavier, d'écrire et de mettre en forme un courrier, d'envoyer et de recevoir des messages électroniques, de naviguer sur Internet...



Inscriptions et renseignements

Médiathèque de Guesnain
Place Roger Salengro
03 27 08 20 40

Tarifs

11,00€ la session
soit 20h d'initiation

pour les abonnés à la médiathèque



→ Fête du jeu

Pour la quatrième année consécutive, à l'occasion de la fête mondiale du jeu, la médiathèque a organisé une journée ludique le samedi 3 juin. De 14h à 23h, ce sont 35 enfants et 25 adultes qui ont enchaîné des parties des nombreux jeux mis à disposition :

- Des jeux d'éveil, qui font travailler le dénombrement et les couleurs, pour les plus jeunes.
- Des vieux classiques avec des règles connues de tous : puissance 4, passe-trappe, lancer d'anneaux, scrabble...
- Les nouveaux incontournables : mölky, le jeu de quilles islandais ; les aventuriers du rail, un jeu stratégique sur plateau...
- Et surtout des jeux modernes à découvrir : concept, code names, deep sea adventure...



Si vous avez raté cet événement mais que vous souhaitez découvrir de nouveaux jeux, un samedi après-midi par mois y est consacré.

Renseignez-vous à la médiathèque
03 27 08 20 40

→ Parlons lecture

Si vous souhaitez découvrir les nouveautés de la médiathèque, partager vos impressions sur vos dernières lectures ou recevoir des suggestions de choix, renseignez-vous auprès de la médiathèque pour connaître les dates du prochain « rendez-vous des lecteurs ».



→ Modification des horaires

Attention, durant la période estivale, les jours et horaires de la médiathèque seront modifiés :

JUILLET

LUNDI : de 09h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

MARDI : de 09h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00

MERCREDI : de 09h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00

JEUDI : de 09h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

VENDREDI : de 09h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00

AOÛT

DU LUNDI

AU VENDREDI : de 14h00 à 17h00

→ Peinture sur soie

Grand succès pour l'exposition du club de peinture sur soie de Guesnain, qui s'est tenue à la médiathèque, du 13 au 20 mai. Madame le Maire et la chorale de l'Accord musical étaient présents autour de madame Wilhem, présidente de l'association, et ont rehaussé de leur présence la soirée d'inauguration qui accueillit de nombreux invités. Une large gamme de créations en soie composait cette exposition : foulards, ponchos, chouchous, coussins, cadres, lampes...



Résultats de la loterie :

Coussin - n°13 : Mme Corny
Cadre - n°21 : Mlle Mortelette

Lampe - n°27 : Mme Bédart
Foulard - n°25 : M. Wisniewski

→ Don du sang

Le 8 juin à Guesnain, 68 donneurs dont 2 nouveaux se sont présentés à la collecte de sang. Aidez-nous à faire encore mieux en venant faire un don le **4 août de 14h à 19h** à la salle des fêtes de Sin-le-Noble.



**Donner son sang,
c'est offrir la vie.**

www.dondusang.net  

→ ASG Guesnain

Gymnastique

Féminin & Masculin

C'est avec fierté et dans leurs nouveaux justaucorps que les gymnastes de l'ASG ont participé à de nombreuses manifestations depuis ce début d'année. L'occasion de se confronter aux grands clubs du secteur, de montrer leurs progrès et de nous faire des démonstrations de haut niveau.

Thierry Dernoncourt, président de l'ASG félicite tous les gymnastes Guesninois et remercie l'implication de tous les membres du club, des gymnastes, de leurs parents et également toutes les personnes ayant contribué au bon déroulement de ces manifestations.

Mercredi 22 mars : entraînement

Soutien à la campagne de la trisomie 21 en mettant des chaussettes dépareillées



1^{er} et 2 avril à Lallaing

Challenge Étoiles Secteurs Nord
Section Jeunesses et Aînées



Dimanche 30 avril à Mouveaux

Challenge Badges Secteurs Nord
Section Jeunesses et Aînées



14 mai à Guesnain

Défilé du Nain Gaillou et démonstration d'un mouvement d'ensemble Gymnique



→ Entente Athlétique Dechy Guesnain

Au stade Barran de Guesnain, pour son 18ème meeting, l'Entente Athlétique Dechy Guesnain a bénéficié de bonnes conditions atmosphériques. La pluie n'a fait son apparition qu'à la clôture du dernier 1000m du programme.

Dans ces conditions et sur un stade bien préparé, de bonnes performances ont été accomplies car toutes les épreuves étaient qualificatives pour participer au prochain championnat du nord à Maubeuge le samedi 27 mai.

Les clubs invités : Auby, Cambrai, Caudry, Douai, Sin, Féchain, Flines lez Râches et bien sur le club local de l'Entente athlétique ont participé avec leurs meilleurs éléments, soit un total de 110 participants dans les différentes catégories : poussins(es), benjamins(es) et minimes. Un grand nombre d'athlètes se trouvent qualifiés et de nombreux records personnels furent améliorés sur un total de 862 performances dans les différentes disciplines.

Le palmarès

Poussines

1^{ère} : BARDOUX Elise (Union Caudry Athlétisme)

4^{ème} : VENANT Mathilde (Ea Dechy Guesnain)

Benjamines

1^{ère} : RAULT Louise (Douai-sin A*)

3^{ème} : TONNEAU Carla (Ea Dechy Guesnain)

Minimes

1^{ère} : GOLDMUND Coralie (Union Caudry Athlétisme)

2^{ème} : PERROTTO Marine (Ea Dechy Guesnain)

Poussins

1^{er} : LEGRAND Samuel (Athlétisme Club Flines-lez-Râches)

3^{ème} : TONARELLI Mateo (Ea Dechy Guesnain)

Benjamins

1^{er} : HAMROUNI Mohamed-Ali (Athlétisme Club Flines-lez-Râches)

16^{ème} : VENANT Remi (Ea Dechy Guesnain)

Minimes

1^{er} : DEHOOGHE Armand (Ac Cambrai)

4^{ème} : MIELLE Louis (Ea Dechy Guesnain)



La compétition se termina par la remise des coupes aux clubs et des trophées aux athlètes par madame Lucas Maryline, Maire de Guesnain, madame Delcourt Patricia, adjointe aux sports de Dechy et monsieur Carré Odilon, adjoint aux sports de Guesnain. Le président, Serge Dumont remercia les participants des clubs et félicita les athlètes.

→ Des collégiens partent à la conquête de Sciences Po Lille

Depuis 2007, les 7 Sciences Po de France proposent aux établissements scolaires de leur académie de participer au Programme d'Etudes Intégrées (PEI). Ce dispositif offre la possibilité à des élèves motivés de constituer un dossier sur un projet complexe et vise à leur donner le goût de la poursuite des études supérieures. A travers cette action, Science Po tente de repérer les hauts potentiels et de démocratiser l'accès aux grandes écoles.

Cette année, les participants devaient élaborer un projet d'aménagement en se basant sur une démarche de géographie prospective.

8 élèves de 3^e du collège Paul Langevin de Dechy ont relevé le défi.

Avec leurs professeurs référentes, Mme Roussel (Sciences Physiques) et Mme Leclercq (Histoire-Géographie), les apprentis-urbanistes ont conçu un projet d'écoquartier. Dans un premier temps, ils ont fait des recherches sur différents écoquartiers dont celui du Raquet situé à Sin-Le-Noble, commune voisine de Dechy. Grâce à M. Hoquet, directeur du site, ils ont pu visiter la maison de l'écoquartier du Raquet et découvrir un projet concret en cours de réalisation. Ils ont également rencontré Mme Tabaka, adjointe au Maire de Dechy, afin de mieux identifier les besoins de la commune. Ils sont même allés sur le terrain pour rencontrer la population et réaliser des sondages.

A l'issue de ce travail de recherche, ils ont imaginé

un écoquartier à proximité du Collège Paul Langevin. Leur projet intégrait des aménagements visant à améliorer la qualité de vie des habitants. Un parc, une coopérative, une crèche, une résidence pour personnes âgées, et bien sûr, une maison de l'écoquartier; les élèves avaient véritablement conçu un lieu de vie. Et pour tenir compte du défi environnemental, ils avaient prévu des panneaux photovoltaïques, des toitures végétalisées, un système de récupération des eaux de pluies et une gestion des déchets respectueuse de l'environnement.

Une fois le dossier constitué, ils se sont préparés pour le grand jour.

Mercredi 3 mai, accompagnés de leurs professeurs référentes, les 8 candidats sont allés soutenir leur projet à l'oral, à Sciences Po Lille, devant les 18 autres collèges du Nord et un jury composé de professionnels. Ce fut un franc succès, ils ont remporté le 1^{er} prix.

Selon les propos de Marie, élève de 3^{ème}, le jury a félicité leur travail, leur éloquence et la pertinence de leurs réponses.

En récompense, les élèves et leurs professeurs vont bénéficier d'un séjour multi-villes en auberge de jeunesse. Ils partiront ensemble découvrir pendant 3 jours notre belle région des Hauts de France !



→ Résultats des élections présidentielles

23 avril 2017 - 1^{er} tour du scrutin

| Nombre d'électeurs inscrits | Bulletins blancs | Bulletins annulés | DUPONT-AIGNAN Nicolas | LE PEN Marine | MACRON Emmanuel | HAMON Benoît | ARTHAUD Nathalie | POUTOU Philippe | CHEMINADE Jacques | LASSALLE Jean | MELANCHON Jean-Luc | ASSELINEAU François | FILLONS François |
|-----------------------------|------------------|-------------------|--------------------------|------------------|--------------------|-----------------|---------------------|--------------------|----------------------|------------------|-----------------------|------------------------|---------------------|
| 3670 | 54 | 20 | 101 | 1004 | 389 | 103 | 26 | 30 | 06 | 14 | 876 | 16 | 174 |
| | | | 3,69% | 36,66% | 14,20% | 3,76% | 0,95% | 1,10% | 0,22% | 0,51% | 31,98% | 0,58% | 6,35% |

07 mai 2017 - 2^{ème} tour du scrutin

| Nombre d'électeurs inscrits | Bulletins blancs | Bulletins annulés | MACRON Emmanuel | LE PEN Marine |
|-----------------------------|------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| 3670 | 247 | 105 | 993 | 1320 |
| | | | 42,93% | 57,07% |

→ Cartes d'identité : les changements

Depuis le 14 mars, les cartes nationales d'identité ne peuvent plus être demandées en mairie de Guesnain. En effet, pour sécuriser l'instruction des demandes, la procédure concernant les cartes est désormais calquée sur celle des passeports biométriques.

Seules 4 mairies de l'arrondissement de Douai ont été choisies par l'Etat : **DOUAI, ANICHE, ARLEUX et ORCHIES.**

Comment procéder ?

- Vous pouvez vous rendre (sur rendez-vous) dans l'une de ces quatre mairies équipées pour recevoir les demandes de carte d'identité,

OU

- Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne sur le site : **predemande-cni.ants.gouv.fr**

Il faudra ensuite vous rendre dans l'une des mairies citées ci-dessus pour finaliser la demande, avec les pièces justificatives. Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra vos empreintes.

Pour prendre rendez-vous :

Douai

03 27 93 58 01

Aniche

03 27 99 91 11

Arleux

03 27 94 37 37

Orchies

03 20 64 59 10 - 03 20 64 68 55



→ Registre canicule

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Guesnain afin d'être inscrit dans le registre des personnes vulnérables.

En prévision de périodes particulièrement difficiles comme les fortes chaleurs, un registre est tenu par le CCAS afin de localiser au mieux les personnes les plus vulnérables que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement pour permettre, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions auprès de ces personnes (loi du 30 juin 2004 relative à l'autonomie des personnes âgées et handicapées).

Qui peut être inscrit ?

Les personnes vivant à leur domicile à Guesnain :

- Âgées de 65 ans ou plus,
- Âgées de 60 ans ou plus inapte au travail,
- En situation de handicap.

Conditions d'inscription

L'inscription est gratuite, volontaire et peut s'effectuer tout au long de l'année.

Comment ?

L'intéressé(e) peut demander son inscription par téléphone ou en envoyant le formulaire de demande d'inscription (disponible en mairie ou sur www.ville-guesnain.fr).

Votre demande peut être adressée au CCAS de Guesnain :

- par téléphone : 03 27 99 13 68
- par fax : 03 27 99 13 77
- par voie postale : Mairie de Guesnain - Rue François Bacquet - BP29 - 59287 Guesnain
- par mail : mairie-guesnain@wanadoo.fr
- en la déposant directement à la Mairie.

**Personnes vulnérables,
pensez à vous inscrire !**

| | |
|---|---------------------------|
|  | CANICULE, FORTES CHALEURS |
| | ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES |



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Mouiller son corps
et se ventiler



Manger en
quantité suffisante



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Ne pas boire
d'alcool



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Éviter les efforts
physiques

En cas de malaise, **appeler le 15**

→ Lutte contre les nuisances sonores

Des aboiements intempestifs de chiens, des portes qui claquent, une télévision trop forte, la tonte d'une pelouse... Certains bruits empoisonnent la vie quotidienne, gâchent le sommeil et nous rendent la vie impossible.

Pour bien vivre ensemble, il est important que chacun de nous fasse appel, sinon à son civisme, du moins à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles. Pour cela, des règles simples de savoir-vivre et des petits gestes de bonne conduite sont indispensables. Voici donc un rappel de quelques règles de voisinage inscrites dans un arrêté municipal relatif à la lutte contre les nuisances sonores :

- Sur la voie publique et dans les lieux publics sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment ceux susceptibles de provenir :
 - d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut parleur
 - des réparations ou réglages de moteur
 - de l'utilisation de pétards (des dérogations pourront être accordées lors de circonstances particulières)

- Des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 9h à 12h

- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures afin d'éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



→ Espaces verts !

Une balade en amoureux, un pique-nique en famille, les parcs et jardins communaux doivent être des lieux calmes et agréables. Mais pour cela certaines règles doivent être respectées !

Il est notamment interdit :

- de troubler la tranquillité, la décence et l'ordre public
- d'endommager les fleurs, les arbres, les arbustes, les bancs, les jeux pour enfants et d'une façon générale, tous les biens et équipements publics...
- de répandre des débris

Ces espaces verts ne sont pas des pistes de quads, les véhicules motorisés n'y sont donc pas autorisés !



→ Marre des crottes !

Le plaisir que l'on peut prendre à se promener en ville, dans les parcs, sur les trottoirs... peut vite être gâché par un slalom entre les déjections canines.

En effet, certains lieux de la commune comme le cimetière, qui est un lieu de recueillement, deviennent dégoûtants, voir impraticables...

Ces nuisances peuvent être résolues par des solutions simples et un peu de civisme :

- Conduire son animal dans le caniveau
- Ramasser les déjections de son animal en se munissant d'un sac avant d'aller le promener.

Le fait de ne pas ramasser les déjections de son chien est passible d'une amende de 35 euros.



→ Déchets

Chaque jour, des employés de la commune ramassent des déchets sur les trottoirs, dans les espaces verts, le long des routes... Ce sont en moyenne **700 Kg d'ordures par semaine** qui sont ainsi rassemblés !

Si jeter une simple bouteille d'eau ou un emballage de biscuits au sol peut sembler anodin pour certain, en plus d'être d'une grande incivilité, cela représente un coût pour la commune. En effet, contrairement aux particuliers, le dépôt en déchèteries pour les professionnels n'est pas gratuit. Pour l'année 2016, les plus de 36 tonnes ramassées représentent **une dépense de 3200€**, hors salaires des employés, transport et matériel.

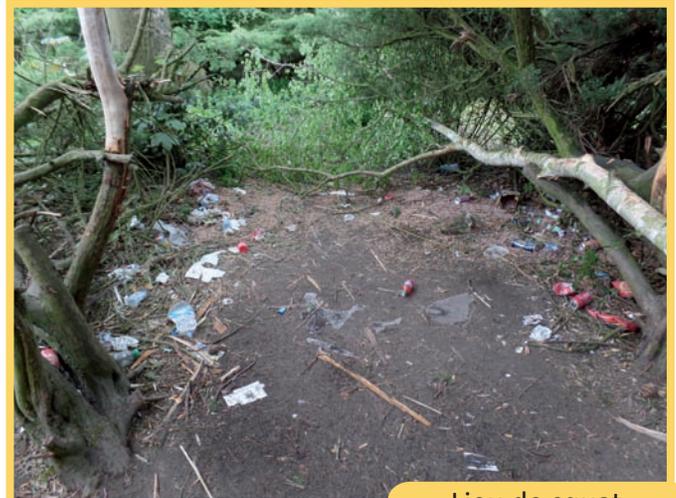
De l'argent jeté à la poubelle

Ces **3200€** auraient pu servir de beaucoup de manières différentes :

- 1400 repas à la cantine
- 10 ans de bons alimentaires (personne seule)
- 160 livres pour la médiathèque
- 1 an de fleurissement de la ville
- 1 jeu d'enfants pour le parc Pécourt
- ...



1/2 journée de ramassage par 1 employé



Lieu de squat

→ Dépôts sauvages

Certains dépôts ne peuvent être traités par les employés. L'appel à des sociétés extérieures est donc requis et a un coût encore plus important.

Exemple ci-dessous : 4 tôles amiantées abandonnées sur un trottoir (retrait facturé à 950€)



→ Déchèteries

L'accès aux déchèteries est autorisé aux habitants de la Communauté d'agglomération du Douaisis, sur présentation d'un justificatif récent de domiciliation et du certificat d'immatriculation du véhicule établi sur le territoire de la CAD (accès gratuit). Dépôts limités à 2m³ par jour (tous déchets confondus).

Quels types de déchets sont acceptés ?

Déchets admis en déchèterie : 2m³/jour

carton, déchets végétaux, déchets diffus spécifiques (DDS), textile, ampoules, électroménager, informatique, ferraille, gravats, tout venant, huile végétale, huiles et bidon de vidange, pots de peinture, radiographies, bois, batteries et piles, pneus déjantés.

Quels sont les déchets refusés ?

Certains dépôts en déchèteries sont interdits. Ils concernent :

les déchets industriels, les carburants liquides, les pneumatiques de poids lourds ou agricoles, les carrosseries de voiture ou camion, les ordures ménagères, les cadavres d'animaux, les produits explosifs, inflammables, radioactifs, chimiques ou toxiques, les déchets anatomiques, infectieux ou hospitaliers, les médicaments, les moteurs avec carter d'huile, les bouteilles de gaz, les extincteurs

Attention ! Cette liste n'est pas exhaustive. Le gardien de la déchèterie est toujours habilité à refuser des déchets qui, de par leur nature, forme, dimension, volume ou quantité, présenteraient un danger ou des problèmes particuliers pour l'exploitation.

Des solutions existent pour le ramassage de ces déchets. Contactez le Point Info Déchets au 0 800 802 157 (appel gratuit depuis un poste fixe) pour connaître les repreneurs agréés.

Les déchèteries de la CAD sont accessibles aux horaires suivants :

- du 1^{er} avril au 30 septembre :
8h30 à 11h45 et 13h30 à 18h45.
Les dimanches et jours fériés : 9h à 12h45
- du 1^{er} octobre au 31 mars :
8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h45.
Les dimanches et jours fériés : 9h à 11h45

Les déchèteries sont ouvertes le matin des jours fériés à l'exception du 25 décembre et du 1^{er} janvier.

Adresses :
rue du Bois des Retz à Sin-le-Noble
rue du Champ de Tir à Cuincy
rue Lamendin à Roost-Warendin
avenue de la Gare à Arleux

Le dépôt d'amiante lié en déchèterie

L'amiante, même lié, reste un déchet très dangereux. Le démontage et la manipulation doivent être confiés à des professionnels spécialisés. Néanmoins, la Communauté d'agglomération du Douaisis propose une facilité d'évacuation aux usagers ayant de très petites quantités.

Désormais, tout dépôt d'amiante lié en déchèterie par les habitants de la CAD sera possible, sous certaines conditions et après le retrait d'emballages spéciaux remis uniquement au centre technique communautaire 2, situé au 530 rue Jean-Perrin sur le parc d'activités de Douai-Dorignies. Il est indispensable, avant toute démarche, de contacter préalablement le Point Info Déchets au 0 800 802 157 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Pour plus de renseignements :
<http://www.douaisis-agglo.com>

→ Chevalier de l'ordre National du Mérite

Nous avons appris que monsieur Jean-Luc TENEDOS, président de la ligue des Flandres de Tennis mais surtout médecin à Guesnain depuis de longues années, a été fait Chevalier dans l'ordre National du Mérite. C'est devant de nombreuses personnalités que Patrick KANNER, ministre, lui a remis la médaille. Cette décoration récompense le parcours de Jean-Luc TENEDOS qui commença par être président du club local de tennis de Guesnain, avant d'intégrer les échelons départementaux et régionaux.

Le conseil municipal tient à adresser toutes ses félicitations à monsieur TENEDOS pour cette nomination.



Vie municipale

→ Expression des groupes

« Lors de la cérémonie des vœux, madame le Maire a annoncé, sans concertation préalable au sein du conseil municipal, la construction d'un établissement scolaire à la place de l'école primaire Joliot et Marie Curie, ce qui suppose la destruction de l'existant, au mépris des milliers de Guesninois qui l'ont fréquentée depuis plus d'un siècle, et qui n'accepteront pas qu'on rase ce patrimoine alors que l'UNESCO sanctifie nos corons. »

Annoncer que la rénovation coûterait plus cher que la construction du neuf sans avoir auparavant mené une étude sérieuse, chiffres à l'appui, est très hasardeux. Et s'engager de surcroît à le réaliser sur deux mandats, c'est faire preuve d'optimisme imprudent car en 2020 il y aura à nouveau des élections municipales et nous serons au rendez-vous. C'est pourquoi nous demandons que l'opposition soit enfin respectée pour ce qu'elle représente auprès de la population et associée aux décisions qui engagent l'avenir.

Le groupe « Mon parti c'est Guesnain »

Extrait, sur la programmation 2017, du discours de madame le Maire lors de la cérémonie des vœux :

*“...Travaux de mise en accessibilité qui représentent pour l'avenir un investissement considérable, notamment pour les écoles, nous engagerons donc une étude **sur ce qui pourrait être** un grand projet d'avenir pour Guesnain, la construction d'un nouveau groupe scolaire, de nouvelle génération, présentant toutes les conditions d'accessibilité et normes énergétiques, nous vous tiendrons informés sur la réalisation de ce projet d'envergure.”*

(l'intégralité du discours est consultable page 3 et 4 du bulletin municipal de mars 2017)

Étude (définition du Larousse) : Travail préparatoire de mise au point ou de recherche.

L'engagement de la municipalité ne saurait se faire bien entendu qu'après l'examen de cette étude !

L'avenir de Guesnain autrement



→ Ils nous ont quittés

Stanislas CHWEDURA époux de Francine DALLON-GEVILLE, décédé le 29 janvier 2017

Victoria GLAPA veuve de Johann ANTKOWIAK, décédée le 26 janvier 2017

Joseph RATTI époux de Elvira SANTINI, décédé le 12 février 2017

Martial DAMAY, décédé le 15 février 2017

René MADALINSKI, décédé le 17 février 2017

Lucie SOKOLOWSKI veuve de Stanislas GALACH, décédée le 27 février 2017

Germinal PINATON époux de Nadine GLINKOWSKI, décédé le 14 mars 2017

Anna KOTOWSKI veuve de Zykfryd BOROWSKI, décédée le 22 mars 2017

Bernard BLANCHARD, décédé le 02 avril 2017

Jean-Luc BADTS époux de Nadine LEMPEREUR, décédé le 10 avril 2017

Georgette BERTRAND veuve de André DELARUE, décédée le 11 avril 2017

Alain DELOFFRE époux de Céleste COPIN, décédé le 12 avril 2017

Edmond ROZANSKI époux de Léa WOZNY, décédé le 30 avril 2017

Francia BRISSEZ veuve de Siro BIANCHI, décédée le 30 avril 2017

→ Ils se sont mariés



Youcef ARABEN et Louisa EL HADDADI

le samedi 04 février 2017

devant Mauricette CASPERS, adjointe au Maire

Nader BENMOUSSA et Rizlane OULHADI

le samedi 11 mars 2017

devant Maryline LUCAS, Maire

Thibault POTIER et Priscilla PAMART

le samedi 25 mars 2017

devant Maryline LUCAS, Maire

Jérôme DERVEAUX et Ségolène BALLIEU

le samedi 1^{er} avril 2017

devant Maryline LUCAS, Maire

Fabrice FARDINI et Séverine MARKOUM

le vendredi 7 avril 2017

devant Maryline LUCAS, Maire

Jérémy LOURDELLE et Laurie VERLET

le samedi 15 avril 2017

devant Mohamed LAHSEN, Adjoint au Maire

→ Ils sont arrivés



Léandre DUEZ-VINCENT né le 06 février 2017

Clémentine MOUCHON née le 11 février 2017

Roméo DUEZ né le 16 février 2017

Imélia TAILLE née le 21 février 2017

Mathis DECOCK né le 1^{er} mars 2017

Evan SCHAEFER né le 02 mars 2017

Yanis BORNEMAN né le 08 mars 2017

Loubna LAGNIDI née le 20 mars 2017

Inaya BAJEUX née le 30 mars 2017

Elise POCHE née le 31 mars 2017

Emma RIDEZ née le 02 avril 2017

Clémence ROSEREAU née le 05 avril 2017

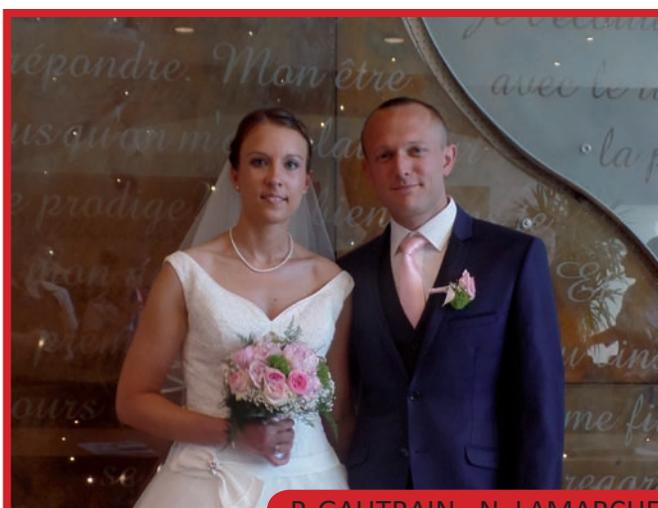
Ylhan DESAILLY né le 10 avril 2017

Théo COURTECUISSÉ né le 11 Avril 2017

Manel MESKIS née le 04 Mai 2017



J. LOURDELLE - L. VERLET



P. GAUTRAIN - N. LAMARCHE

Benjamin CARPENTIER et Aude MOREL

le samedi 29 Avril 2017

devant Maryline LUCAS, Maire

Pierric GAUTRAIN et Noémie LAMARCHE

le samedi 10 juin 2017

devant Maryline LUCAS, Maire

→ Noces d'or

Il y a exactement 50 années, jour pour jour, que Fernand BOUCHARD et Martine BRIQUET unissaient leurs destinées pour la vie, le 18 mars 1967. Trois enfants sont nés de leur union : Maud, Sabine et Jérôme. Dix petits enfants sont ensuite venus agrandir la famille ainsi que deux arrières petits enfants et bientôt un troisième, qui les comblent de bonheur.

Après relecture de leur acte de mariage, Madame le Maire leur a adressé ses meilleurs voeux de bonheur et de longévité et espère vivement les revoir dans dix années afin de célébrer avec éclat leurs noces de diamant.



F. BOUCHARD - M. BRIQUET

→ Parrainage civil

Alana DELOFFRE

le 27 mai 2017 par Maryline LUCAS, Maire



A. DELOFFRE



→ Procès verbal du conseil municipal du 10 avril 2017

L'an deux mil dix sept, le dix avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Maryline LUCAS - Maire, à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 4 avril 2017, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents :

Madame Maryline LUCAS – Maire

Messieurs et Mesdames : AMADEI Corinne, SAENEN Romuald, LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed, TAIRA Marylène, DOISY Bernard, HOURIEZ Christelle, CASPERS Mauricette – Adjoints

Messieurs et Mesdames : PLANCKE Dorothee, LAMBERT Gaston, PILNIAK Alain, DEFAUQUET Gérald, BEGUE Géraldine, CANIVET Bertrand, DEVRED Sylvain, BAH0 Sauria, EZAHOUID Mohamed, MAILLARD Jacky, GOLLA Eric, HAREL Laurence, MOLLET Eric – Conseillers Municipaux

Absente : Madame LAASSIRI Maria

Excusée : Madame DELVINCOURT Sandrine

Absents ayant donné procuration :

Monsieur CARE Odilon à Madame AMADEI Corinne
Madame FERMEN Claudine à Madame LUCAS Maryline

Madame MARTIN Nuccia à Monsieur CANIVET Bertrand

Madame WILLERVAL Aurore à Madame BEGUE Géraldine

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur LAMBERT Gaston a été désigné en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Procès verbal de la réunion du 23 février 2017

Le procès verbal de la réunion du 23 février a été adopté à l'unanimité.

3. Décisions municipales

Il a été porté à la connaissance du Conseil Municipal les décisions municipales suivantes :

04/2017 : Convention pour le spectacle « Un stylo dans la tête » Koukiri Comédie à LEWARDE le

dimanche 12 mars 2017 pour la somme de 600€.

05/2017 : Convention pour le spectacle avec OLB Productions à ONNAING le vendredi 10 mars 2017 pour la somme de 3 585€.

06/2017 : Contrat avec la sté NATH EVENEMENTS pour un spectacle à l'occasion du Nain Gaillou le 13 mai 2017 pour 5 860€.

07/2017 : Bail à usage professionnel à compter du 1^{er} avril 2017 avec madame le Dr LEURENT Martine pour une période de 6 ans moyennant un loyer mensuel de 400€.

08/2017 : Contrat pour une campagne de dératisation avec la Sté HYSERCO à DECHY (Nord) pour 1 335€ ht.

4. Taux d'imposition des taxes directes locales 2017

Il a été décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales soit :

Taxe d'habitation : 13,61 %

Taxe foncière (bâti) : 31,13 %

Taxe foncière (non bâti) : 88,90%

5. Compte administratif 2016 - Lotissement Coeur d'Ilot

Monsieur Bernard DOISY a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Madame LUCAS Mayline s'est retirée lors du vote du compte administratif.

Le conseil municipal, à la majorité, a approuvé le compte administratif 2016 du Lotissement Coeur d'Ilot qui peut se résumer ainsi :

| | |
|-------------------------------|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : | -2 661 642,32€ |
| Recettes de fonctionnement : | 3 867 737,87€ |
| Excédent 2015 | 197 934,50€ |
| Soit un résultat pour 2016 de | 1 404 030,05€ |

| | |
|-------------------------------|----------------|
| Dépenses d'investissement : | -2 661 641,85€ |
| Recettes d'investissement : | 2 608 460,96€ |
| Déficit 2015 | -2 292 955,50€ |
| Soit un résultat pour 2016 de | -2 346 176,39€ |

6. Compte de gestion 2016 - Lotissement Coeur d'Ilot

Le Conseil Municipal, à la majorité, a adopté le Compte de gestion 2016 proposé par le Receveur Percepteur qui fait apparaître les résultats confor-

mes à celui du compte administratif 2016.

7. Affectation du résultat du compte administratif 2016 - Lotissement Coeur d'Ilot

Il a été décidé, à la majorité, d'affecter l'excédent fonctionnement de 1 404 030,05€ constaté au compte administratif 2016 au solde à nouveau créateur au 002.01 Excédent de fonctionnement reporté.

8. Budget primitif 2017 - Lotissement Coeur d'Ilot

Il a été décidé, à la majorité, d'adopter le budget primitif 2017 pour le budget annexe « Lotissement Coeur-d'Ilot » qui s'équilibre en section de fonctionnement à 5 020 476,16€ et 5 014 144,70€ en section d'investissement.

9. Compte administratif 2016

Monsieur Bernard DOISY a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Madame LUCAS Maryline s'est retirée lors du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2016 a été adopté à la majorité et fait apparaître les résultats suivants :

| | |
|------------------------------|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : | -4 126 155,32€ |
| Recettes de fonctionnement : | 4 438 705,59€ |
| Soit un excédent de : | 312 550,27€ |
| Excédent 2015 | 421 604,45€ |
| Soit un excédent 2016 de | 734 154,72€ |

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Dépenses d'investissement : | -415 693,62€ |
| Recettes d'investissement : | 692 495,26€ |
| soit un excédent de : | 276 801,64€ |
| Déficit 2015 | -108 012,65€ |
| Soit un excédent 2016 de | 168 788,99€ |

10. Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité, le compte de gestion 2016 proposé par le Receveur Percepteur qui fait apparaître les résultats conformes à celui du compte administratif 2016.

11. Affectation du résultat du compte administratif 2016

Il a été décidé, à la majorité, d'affecter le résultat constaté à la section de fonctionnement :

| | |
|--|-------------|
| 734 154,72€ comme suit : | |
| 001 : Excédent de fonctionnement reporté : | 699 419,71€ |
| 1068 : Affectation à la section d'investissement pour combler le déficit | 34 735,01€ |

12. Budget primitif 2017

Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité, le budget primitif 2017 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 5 025 225,71€ et en section d'investissement à 1 388 848,56€.

13. Communauté d'Agglomération du Douaisis-compétence tourisme

La Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est dotée au 1^{er} janvier 2017 de la compétence tourisme. Il apparaît, suite au travail de création du futur EPIC qui gèrera cette activité sur le territoire de la CAD, que cette compétence gagnerait à être étendue, au-delà de la définition minimale qu'en donne la loi à l'organisation des visites dans les monuments et les différents sites remarquables dans le périmètre de la Communauté.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'unanimité.

14. Avenant n°1 à la convention d'aménagements de la voirie sur la Commune-aménagements paysagers.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 645, la commune a conclu par délibération en date du 14 novembre 2011 une convention définissant les dispositions administratives, techniques et financières de réalisation et gestion de l'aménagement paysager avec le SMTD.

Depuis la signature de cette convention, le chantier d'extension du premier tronçon a été réalisé et l'entretien des îlots plantés en bout de station n'est pas assuré de la même manière. En effet, tous les espaces plantés ont été confiés en propriété et en entretien aux villes traversées (hormis ceux relatifs aux mesures compensatoires prescrites par la DREAL au niveau de la traversée du faisceau ferré à Aniche).

Le conseil municipal, à la majorité, a donné son accord à Mme Le Maire de modifier et signer la convention.

- Article 1 - la mention « hors îlots en bout de station » restant à la charge du SMTD est supprimée

- Article 3 est complété comme suit : « La Ville prendra à sa charge l'entretien des îlots plantés en bout de station à compter de la signature du présent avenant. »

15. Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord

L'Agence Technique Départementale à laquelle a ad-

héré la Commune, a été dissoute le 31 décembre 2016.

L'Agence d'Ingénierie Départementale a été créée le 1^{er} janvier 2017 sous la forme d'un établissement public administratif. Cet EPA a pour vocation de proposer une assistance d'ordre technique, juridique ou financière dans les domaines de l'ingénierie publique tels que la voirie, les bâtiments, l'eau, etc... Il reprend également les missions jusqu'alors exercées par l'ATD pour le conseil juridique.

La cotisation annuelle a été fixée à 0,21 par habitant (à l'identique de celle versée à l'ATD) soit pour 2017 à 992,88€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord,
- d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence,
- d'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune
- de désigner Monsieur DOISY Bernard - représen-

tant titulaire et Monsieur Mohamed LAHSEN représentant suppléant.

Le secrétaire de séance, Gaston LAMBERT



Feu d'artifice

Dimanche 30 juillet à 22h30
Au plan d'eau, près de la Mairie

Fête du Nain Gaillou



Mairie, rue François Bacquet 59287 Guesnain - Tél. 03 27 99 13 73 - Fax 03 27 99 13 77 - Site internet : www.ville-guesnain.fr

Mail : mairie-guesnain@orange.fr (tout courrier doit être adressé à l'attention de Mme le Maire)

Directeur de la publication : Maryline LUCAS - Responsable de la rédaction : Géraldine BEGUE - Coordination et publication : Jérôme CARION

Impression : ETHAP GUESNAIN 03 27 92 97 97 - 2000 exemplaires. Ne pas jeter sur la voie publique.

